



# ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

## Charges deductibles

Question écrite n° 11234

### Texte de la question

M Jean Rigal appelle l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre d'Etat, ministre de l'economie, des finances et du budget, charge du budget, sur la situation financiere des petits retraites, pour qui il est parfois difficile de payer une mutuelle. Il lui demande s'il envisage pour eux la deductibilite des cotisations de mutuelles du revenu impsable, et ce dans un souci de solidarite et de justice sociale.

### Texte de la réponse

Reponse. - Les sommes versees a une mutuelle resultent d'une adhesion individuelle a un systeme d'assurance facultatif. Des lors, elles constituent des depenses d'ordre personnel qui ne peuvent etre admises en deduction, en application des principes qui regissent l'impot sur le revenu.

### Données clés

**Auteur :** [M. Rigal Jean](#)

**Circonscription :** - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 11234

**Rubrique :** Impot sur le revenu

**Ministère interrogé :** budget

**Ministère attributaire :** budget

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 27 mars 1989, page 1430